

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3622>



Déclaration du SNES-FSU au CDEN du 11 octobre 2010

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Collèges/CTSD/CDEN -



Publication date: lundi 11 octobre 2010

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale était convoqué le 11 octobre par le préfet de Saône-et-Loire pour examiner les conditions de la rentrée scolaire dans les collèges du département. En introduction aux débats, la FSU y a lu cette déclaration préalable.



L'annonce de 16 000 nouvelles suppressions de postes dans l'Education Nationale, programmées au budget 2011, confirme l'obstination du gouvernement à maintenir sa politique de restriction budgétaire ; celle-ci l'a déjà conduit à supprimer près de 25 000 postes dans le Second Degré au cours des trois dernières années dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques, générant ainsi une économie trois fois inférieure à ce qu'ont coûté dans la même période la loi TEPA et le bouclier fiscal. A la lumière de cette rentrée scolaire, jugeons des effets d'une telle politique dans les collèges de Saône-et-Loire.

Tout d'abord, les établissements ont de plus en plus de difficulté à absorber les heures supplémentaires, en forte augmentation ; leur volume représente désormais plus de 7 % des dotations horaires, alors qu'il était inférieur à 5 % en 2007 ; c'est pourquoi 5 h en moyenne de la dotation de chaque collège ne sont pas utilisées pour assurer les enseignements réglementaires.

C'est d'autant plus paradoxal que, dans nombre d'établissements, les dotations sont devenues si étreintes qu'il est impossible d'assurer la totalité des enseignements : au cycle central notamment les élèves ne bénéficient pas toujours de l'horaire minimum légal qui leur est dû.

Dans le même temps, le taux d'encadrement des élèves se dégrade : alors que l'effectif départemental des collégiens augmente de 253 élèves, le nombre total de divisions est en diminution de 5 classes par rapport à 2009 ; l'effectif moyen par division est passé en un an de 23,62 à 23,96 et il dépasse largement ce niveau à Chagny ou Cuiseaux par exemple.



Fédération Syndicale Unitaire

L'éducation prioritaire n'échappe pas à ce constat : toutes les divisions du collège St Exupéry de Montceau-les-Mines dépassent 24 élèves ; les 6èmes et 4èmes du collège Le Vallon d'Autun accueillent respectivement près de 26 et 28 élèves par classe. D'une manière générale, l'avenir de l'éducation prioritaire semble d'ailleurs menacé avec l'expérimentation des CLAIR (Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite), dont notre académie a été exclue.

Autre conséquence de la politique budgétaire du gouvernement, la diminution du nombre de postes de remplaçants empêche dans certaines disciplines de garantir la continuité du service public, comme le confirme le rectorat sur son site Internet : « Pour assurer le remplacement des enseignants [...], le rectorat est amené, faute de titulaires sur zone de remplacement en nombre suffisant à procéder à des recrutements de non titulaires. Vous êtes titulaire d'une licence de mathématiques, de lettres classiques et modernes, de sciences physiques et de SVT : le recrutement est

permanent, des postes sont à pourvoir tout au long de l'année scolaire dans les établissements de l'académie de Dijon. »

Ce « recrutement permanent » de personnels non formés à l'enseignement vient même d'être institutionnalisé par le Ministre contre l'avis de toute la communauté éducative ; ainsi, la réforme du recrutement des enseignants a conduit à nommer dans les collèges de Saône-et-Loire 25 professeurs néo-recrutés, chargés de classes à temps plein, sans avoir reçu préalablement aucune formation pédagogique. Les médias nationaux se font l'écho depuis la rentrée des grandes difficultés éprouvées par ces collègues dont certains sont déjà plongés dans la dépression ou encouragés à la démission.

Ce mépris de l'institution pour ses personnels et pour les élèves, les Conseillers d'Orientation Psychologues y sont également confrontés depuis des mois dans notre département ; « otages » du conflit entre le Conseil Général et l'État, pour reprendre les mots de Monsieur Montebourg, ils ont été brutalement contraints de réorganiser leurs services dans des conditions matérielles parfois extrêmement éprouvantes. Le CIO de Chalon/Saône, par exemple, fermé depuis le 2 juillet dans une période où les populations scolaires les plus fragiles ont particulièrement besoin de ce service, n'a pu rouvrir que fin septembre et ce grâce au volontarisme de ses personnels.



Des enseignements remis en cause, des remplacements moins bien assurés, des personnels dont les conditions de travail et la formation ne cessent de se dégrader, des effectifs de classes plus chargés, voilà en quelques mots le triste bilan de la Révision Générale des Politiques Publiques dans le Second Degré. Pourtant le gouvernement a annoncé qu'il lui donnait un nouvel élan pour les trois années à venir ; les « gisements d'emplois » identifiés par le Ministère et divulgués par la presse au printemps indiquent que, de nouveau, les moyens de remplacements, les horaires d'enseignement (notamment dans le cycle central) risquent d'être réduits, tandis que l'augmentation des heures supplémentaires et des effectifs de classes devrait se poursuivre.

Grâce à cette politique, au terme de son quinquennat, Nicolas Sarkozy, chantre du « travailler plus », pourra se targuer d'avoir supprimé 200 000 emplois dans la Fonction Publique, dans un pays où plus de 20 % des moins de 25 ans sont au chômage. Comment ceux-ci pourraient-ils alors accepter une réforme des retraites au terme de laquelle seuls les salariés ayant bénéficié d'une carrière ininterrompue depuis l'âge de 20 ans pourront bénéficier d'une retraite pleine à 62 ans ? De même, comment les fonctionnaires pourraient-ils accepter une baisse de leur salaire équivalant à une journée par mois au nom de l'équité avec les salariés du secteur privé, alors que l'économie de 5 milliards ainsi générée n'apportera pas un centime au financement des retraites, puisque les pensions des fonctionnaires sont un salaire continué payé sur le budget annuel de l'Etat ? Comment, encore, les enseignants pourront-ils travailler jusqu'à 67 ans sans qu'aucun réel aménagement des fins de carrières ne soit prévu contrairement aux engagements pris en 2003 ?

Pour l'Etat-patron il est clair que la réforme des retraites poursuit le même objectif que la Révision Générale des Politiques Publiques : faire porter le poids des économies sur les salariés et sur les usagers du service public. Demain, ceux-ci seront donc de nouveau des millions dans la rue pour dire leur refus d'une réforme injuste et brutale à l'appel du SNES, de la FSU et de l'ensemble des organisations syndicales.





Fédération Syndicale Unitaire